

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 38 – Mercredi 22 octobre 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 septembre 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de surveillance des droits des patients:

- M^{me} Aïda Ghazal, en remplacement de M^{me} Patricia Rebetez-Corbat, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 30 septembre 2014

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre suppléant de la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations:

- M. Thierry Raval, juriste à Unia Transjurane, en qualité de représentant des travailleurs, en remplacement de M. Eric Bauer.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Département de l'Environnement et de l'Équipement

Arrêté portant approbation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de La Chaux-des-Breuleux

Le Département de l'Environnement et de l'Équipement,

vu la présentation du PGEE à la population en date du 21 mars 2011,

vu l'approbation du PGEE par le Conseil communal du 30.09.2014,

vu la requête de la commune du 30.09.2014 tendant à l'approbation du PGEE,

vu l'article 5 de l'ordonnance fédérale du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux)¹,

vu les articles 20 à 27 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la protection des eaux (OPE)²,

considérant que le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) au sens de l'article 5 OEaux correspond au plan communal d'assainissement, au plan directeur des canalisations (PDC) et au projet général des canalisations (PGC) au sens des articles 20 ss de l'OPE; qu'il y a lieu dès lors d'appliquer à son établissement, par analogie, la procédure définie à l'article 27 OPE,

sous réserve de la future législation cantonale en la matière, actuellement en cours d'élaboration,

arrête:

Article premier¹ Le PGEE de la commune de La Chaux-des-Breuleux est approuvé.

² Dès son approbation, le PGEE lie les autorités de la commune et du Canton.

Art. 2 Le PGEE comprend les rapports et plans contenus dans les dossiers et classeurs validés par l'Office de l'environnement (ENV).

Art. 3¹ Lors de l'exécution des mesures qui y sont prévues, le PGEE peut faire l'objet de modifications mineures sans nouvelle procédure d'approbation. L'ENV en est informé.

² Si le PGEE fait l'objet de modifications majeures, il y a lieu de soumettre ces dernières à l'approbation de l'ENV.

Art. 4¹ La mise à jour et/ou l'adaptation du PGEE par la commune de La Chaux-des-Breuleux doivent être réalisées en fonction de l'extension et ou modification

du milieu bâti, des travaux réalisés et de l'évolution des connaissances techniques et scientifiques.

² Les mises à jour se feront en conformité avec les normes et directives du Canton et de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA).

³ La mise à jour des cadastres des canalisations dans le périmètre des égouts publics et du cadastre des installations d'assainissement de la zone agricole se fera en continu ou au minimum chaque année. Les bases de données mises à jour seront transmises chaque année à l'ENV.

⁴ La mise à jour du plan d'action ou de son tableau se fera en continu ou au minimum chaque année. Le plan d'action actualisé et le tableau récapitulatif seront transmis chaque année à l'ENV.

Art. 5 ¹ Le PGEE est contraignant pour la commune de La Chaux-des-Breuleux et le Canton.

² Le contenu du PGEE est pris en considération lors de toute étude et/ou travaux liés à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, tels que le plan d'aménagement local, la réalisation de plans spéciaux, la délivrance d'autorisations, etc.

³ Lors de l'exécution d'un projet particulièrement important par la commune de La Chaux-des-Breuleux dans le cadre du PGEE, le préavis de l'ENV peut être sollicité.

Art. 6 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 15 octobre 2014

Le ministre de l'Environnement et de l'Equipement:
Philippe Receveur

¹ RS 814.201

² RSJU 814.21

Service des contributions
Registre du commerce

**Téléphones / Rectificatif
de l'avis paru dans le JO N° 37 du 15.10.2014**

Les collaborateurs du Registre du commerce répondent au téléphone de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

Delémont, le 16 octobre 2014

Registre du commerce
Le préposé: François Schaffter

Service des contributions
Recette et administration
de district des Franches-Montagnes

Inventaire public

L'inventaire public de la succession de feu M. Jean-François Christen, né le 31 août 1933, originaire de Lajoux, en son vivant domicilié à Lajoux, décédé le 5 février 2014, a été clôturé le 29 septembre 2014. Conformément à l'art. 584 alinéa 1 du Code civil suisse, cet inventaire public peut être consulté pendant un mois dès la présente publication par les intéressés (héritiers, créanciers, débiteurs, etc. auprès de l'Etude de M^e Vincent Cattin, notaire à Saignelégier.

Conformément à l'art. 55 du décret sur l'établissement d'inventaires (RSJU 214.431), le notaire pourra délivrer aux intéressés, sur demande et à leurs frais, des copies ou extraits de l'inventaire.

Saignelégier, le 22 octobre 2014

Recette et administration
de district des Franches-Montagnes

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

**Assemblée ordinaire
de l'Arrondissement de sépulture,
mardi 11 novembre 2014, à 20 h,
à la salle paroissiale des Breuleux, rte de France 2**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire.
2. Discuter et voter le budget pour l'exercice 2015.
3. Divers et imprévus.

Le budget mentionnés sous chiffres 2, est déposé au secrétariat durant les délais légaux.

Les Breuleux, le 19 octobre 2014

L'Arrondissement de sépulture

Bure

**Assemblée communale extraordinaire,
jeudi 13 novembre 2014,
au complexe scolaire, à 20 h**

Ordre du jour:

1. Accepter les procès-verbaux tels que présentés:
 - a) Assemblée extraordinaire du 20 mars 2014
 - b) Assemblée ordinaire du 26 juin 2014
2. Discuter et approuver le règlement des impôts
3. Discuter et approuver le règlement sur les émoluments communaux
4. Divers.

Les procès-verbaux des assemblées mentionnés ci-dessus sont déposés publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.bure.ch, où ils peuvent être consultés.

Les règlements figurant sous chiffres 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal ou sur le site internet www.bure.ch, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions, faites par écrit et motivées sont à adresser durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Courgenay

**Assemblée communale extraordinaire,
lundi 3 novembre 2014, à 20 h,
au Centre paroissial et culturel**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 02.06.2014
2. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet N° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, Patinoire couverte, annexes, restaurant, garage N° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.– et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.
3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 1'800'000.– lié à la construction d'une nouvelle garderie et UAPE au lieu-dit «Le Patet», sous réserve d'éventuelles subventions et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation.

4. Sous réserve de l'acceptation du point 3, prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 115'000.– lié à la construction d'un chemin communal «Le Patet» sous réserve de la participation éventuelle de propriétaires privés et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation.
5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 170'000.– lié à la rénovation de la rue «Neuve-Vie» et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes.
7. Divers.

Courgenay, le 20 octobre 2014

Le Conseil communal

Courrendlin

Dépôt public du plan spécial «Sur la Vélié»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courrendlin dépose publiquement durant 30 jours, soit du 22 octobre au 21 novembre 2014, inclusivement, en vue de leur adoption par l'Assemblée communale:

- Le plan spécial «Sur la Vélié»
- Les prescriptions du plan spécial

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

D'éventuelles oppositions, écrite et dûment motivées, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Courrendlin jusqu'au 22 novembre 2014 inclusivement.

Courrendlin, le 20 octobre 2014

Le Conseil communal

Develier

**Assemblée communale extraordinaire,
lundi 3 novembre 2014, à 20 h 15,
à la salle des assemblées
du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 30 juin 2014 publié sur le site de la commune, www.develier.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 150'000.00 pour la participation au financement de la centrale biogaz de la société Ackermann & C^{ie} à Bourrignon, à couvrir par un prélèvement sur les réserves du Service électrique;
3. Information sur l'organisation du ramassage des déchets verts dès le 1^{er} janvier 2015;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour le réaménagement de la place de l'ancienne déchetterie, Route de Bourrignon, et la réfection du chemin des écoliers, à couvrir par voie d'emprunt;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 271'000.00 pour la réfection de la rue de l'Eglise et du Chemin du Moulin, à couvrir par voie d'emprunt;
6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 460'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur la réserve pour le renouvellement de l'éclairage public;
7. Divers

Develier, le 13 octobre 2014

Le Conseil communal

Haute-Sorne**Convocation du corps électoral**

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués les samedi 29 novembre et dimanche 30 novembre 2014 afin de se prononcer sur les questions suivantes:

1. Acceptez-vous, selon message du Conseil communal et du Conseil général, le crédit de Fr. 1'450'000.– pour la construction de classes en remplacement des 6 containers de l'École secondaire de la Haute-Sorne, sous réserve de diverses subventions, à financer par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour conclure l'emprunt?
2. Acceptez-vous, selon message du Conseil communal et du Conseil général, le crédit de Fr. 1'770'000.– pour la construction d'un nouveau collecteur d'eaux mélangées, le remplacement de la conduite d'eau de boisson, la mise sous terre du réseau BKW et la réfection des chaussées aux rues Dos chez Mérat et des Jardins à Bassecourt, sous réserve de diverses subventions, à financer par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour conclure l'emprunt?

Ouverture des bureaux de vote:

- Bassecourt Fenatte 14 samedi 29 novembre 2014 de 18h00 à 20h00
(1^{er} étage) dimanche 30 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
- Courfaivre École enfantine dimanche 30 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
- Glovelier Hall de l'école primaire dimanche 30 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
- Soulce Hall de l'école primaire dimanche 30 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
- Undervelier Ancienne cure dimanche 30 novembre 2014 de 10h00 à 12h00

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'administration communale, Fenatte 14 (1^{er} étage), le dimanche 30 novembre 2014 dès 12h00.

Haute-Sorne, le 15 octobre 2014

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Grandfontaine - Roche d'Or

**Assemblée ordinaire
de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 4 novembre 2014,
à 19 h 30, à la salle paroissiale « La Rencontre »
à Grandfontaine**

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Quotité et approbation du budget 2015
4. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Saint-Brais

**Assemblée de la Commune ecclésiastique
de Saint-Brais, Montfaverger et Sceut,
mercredi 12 novembre 2014, à 20 h,
à la halle de gymnastique de Saint-Brais**

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier PV
2. Budget 2015
3. Nomination d'un nouveau conseiller
4. Ratifier la nouvelle convention de l'Unité Pastorale
5. Divers.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Boécourt

Requérant: Commune de Boécourt, Rte de Séprais 11, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Commune de Boécourt, Rte de Séprais 11, 2856 Boécourt.

Projet: aménagement d'un éco-point dans le bâtiment 38A, d'une place en béton + pose de 4 bennes mobiles extérieures avec escalier mobile, sur la parcelle N° 6 (surface 400 m²), sise à la rte Principale 38a. Zone d'affectation: UAd.

Dimensions principales: existantes. Dimensions annexe: longueur: 15 m 07, largeur 8 m, hauteur 2 m 45.

Genre de construction: bennes extérieures mobiles avec escalier mobile.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2014 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 17 octobre 2014

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Sensada Lucienne, La Ruelle 1, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: construction d'un bûcher, La Ruelle, au nord-ouest de la parcelle N° 35 du ban de Clos du Doubs (Saint-Ursanne), zone CA

Dimensions: longueur 1 m 50, largeur 1 m 50, hauteur 2 m 10.

Genre de construction: lames en bois brun, tôle brune genre tuile.

Dérogation: Art. CA 11 (Aucune construction n'est autorisée)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2014 au secrétariat communal de Clos du Doubs, à Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 16 octobre 2014

Le Conseil communal

Cœuve

Requérants: Noémie Humair et David Milbergue, Rue des Foyards 9, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Noémie Humair et David Milbergue, Rue des Foyards 9, 2900 Porrentruy.

Projet: assainissement et agrandissement maison familiale + pose PAC et panneaux photovoltaïques, sur la parcelle N° 2653 (surface 1185 m²), sise à la rue du Puits 3b, 2932 Cœuve. Zone d'affectation: HA - habitation

Dimensions principales: longueur: 13 m 30, largeur 8 m 95, hauteur 6 m 30, hauteur totale 8 m 80. Dimensions annexe/chambre: longueur 5 m 15, largeur 4 m 13, hauteur 5 m 08, hauteur totale 6 m 52.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite. Façades: crépi marmoran de teinte blanche. Couverture: tuiles de teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 novembre 2014 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 17 octobre 2014

Le Conseil communal

Corban

Requérant: Eric Lachat, Sous Vassa 27, 2826 Corban. Auteur du projet: Eric Lachat, Sous Vassa 27, 2826 Corban.

Projet: construction d'un parc à cerfs avec 3 râteliers et aménagement d'un tunnel bâché + pose de 5 cabanes mobiles pour l'élevage de poulets d'engraissement, sur les parcelles N°s 22.21, 16.1, 406.1, 7.1, 313.1, 22.13, 22.5, 402.2, 22.2 (surface 386'800 m²). Zone d'affectation: Zone agricole.

Dimensions du treillis de la clôture: hauteur 2 m. Dimensions du tunnel bâché: longueur 20 m, largeur 10 m. Dimensions des râteliers: longueur 10 m, hauteur 2 m 50. Dimensions des cabanes pour les poulets: longueur 8 m 50, largeur 5 m 60, hauteur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs des cabanes pour les poulets: structure métallique. Façades cabanes pour les poulets: tôle métallique, teinte brun clair. Couverture cabanes pour les poulets: tôle métallique, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 novembre 2014 au secrétariat communal de Corban où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Corban, le 17 octobre 2014

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Wenger SA, Route de Bâle 63, 2800 Delémont. Auteur du projet: addesign, Stéphane Schindelholtz, Rue du 23-Juin 44, 2800 Delémont.

Projet: déconstruction des bâtiments N°s 71 et 73; transformation des bâtiments existants N°s 55 et 69 (bâtiment 1); agrandissement de l'aile Est du bâtiment N° 65 comprenant 1 bâtiment pour la menuiserie (bâtiment 2) et 1 bâtiment pour la réception du matériel avec la partie administrative à l'étage (bâtiment 3), sur la parcelle N° 912 (surface: 7371 m²), sise à la route de Bâle. Zone de construction: Zone mixte A, secteur MAb (3 niv.). Plan spécial N° 17 - « La Coutellerie ».

Dimensions principales: longueur: 47 m 91, largeur 9 m 46, hauteur 5 m 50. Dimensions bâtiment 2: longueur 22 m 22, largeur 14 m 87, hauteur 10 m 35. Dimensions bâtiment 3: longueur 15 m 55, largeur 9 m 60, hauteur 6 m 28.

Genre de construction: murs extérieurs: structure métallique, isolation. Façades: tôle métallique de couleur gris anthracite. Couverture: étanchéité. Chauffage: gaz (existant).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 21 novembre 2014 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Delémont, le 20 octobre 2014

Service de l'urbanisme,
de l'environnement et des travaux publics

Montfaucon

Requérant: Andreas Villiger, Le Prépétitjean 73, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: A.+ N. Gogniat, Haut du Village 24, 2718 Lajoux.

Projet: modification du permis N° 097/13 octroyé le 24.02.14, soit: aménagement d'un logement dans la remise (étage), ajout d'un silo à copeaux en façade ouest et création d'une chaufferie dans l'angle nord-ouest de l'atelier (rez), sur la parcelle N° 266 (surface 362'990 m²), sise au lieu-dit « Le Prépétitjean 73c ». Zone d'affectation: ZA – zone agricole.

Dimensions du logement: longueur: 19 m 30, largeur 10 m 33, hauteur 2 m 62, hauteur totale 5 m 15. Dimensions du silo: longueur: 3 m 80, largeur 3 m 20, hauteur 5 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois, teinte brune. Façades: tôle, teinte idem existante. Couverture: tôle, teinte idem existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 novembre 2014 au secrétariat communal de Mont-

faucou où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 20 octobre 2014

Le Conseil communal

Rocourt

Requérant: M. Guy Jubin, Rue des Gravalons 14, 2907 Rocourt. Auteur du projet: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2951 Bure.

Projet: construction d'une maison familiale, sur les parcelles N°s 628, (surface 1661 m²), 629 (surface 1578 m²), 630 (surface 1694 m²), 631 (surface 1515 m²) sises au lieu-dit «Le Gravier». Zone d'affectation: Zone agricole.

Dimensions principales: longueur: 16 m 62, largeur 11 m 12, hauteur 3 m 30, hauteur totale 6 m 22. Dimensions du garage: longueur: 7 m, largeur 6 m 50, hauteur 2 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: doubles murs isolés en briques terre cuite. Façades: crépi de teinte jaune pastel. Couverture: tuiles béton de teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 novembre 2014 au secrétariat communal de 2907 Rocourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rocourt, le 20 octobre 2014

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite du titulaire, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours un poste de

Taxateur-riche responsable du Secteur des valeurs officielles

Mission: Effectuer les travaux administratifs aboutissant à la détermination des valeurs officielles et locatives des immeubles; assurer l'organisation et la gestion quotidienne du Secteur des valeurs officielles; diriger et contrôler les procédures de mise à jour des valeurs officielles; gérer les registres des valeurs officielles des communes; traiter les demandes de renseignements et réclamations des contribuables; instruction technique des estimateur-trice-s cantonaux-les et contrôle de l'exécution des mandats qui leur ont été confiés; participer à l'amélioration et au

développement informatique du secteur; réaliser les enquêtes et études préalables à la modification des normes.

Exigences: Formation de base reconnue (architecte HES, ingénieur-e, technicien-ne, maturité, CFC, etc. et au moins trois années de pratique professionnelle dans un métier de l'immobilier. Intérêt marqué pour les techniques d'estimation des immeubles. Aptitude à organiser et gérer des tâches administratives importantes. Résistance au stress. Parfaite maîtrise des outils informatiques de base et adaptabilité à des programmes spécifiques à l'estimation immobilière.

Traitement: Classe 13 à 15

Entrée en fonction: 1^{er} février 2015.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, administrateur du Service des contributions, tél. 032/420 55 30, ou de M^{me} Carole Filippini, cheffe du Bureau des personnes morales et des autres impôts, tél. 032/420 44 03.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Taxateur-trice Valeurs officielles», jusqu'au 7 novembre 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison de l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Tribunal de première instance met au concours un poste de

Commis-greffier-ère

Mission: Assurer les tâches de la chancellerie du Tribunal de 1^{re} instance. La fonction implique l'enregistrement des affaires, la dactylographie d'ordonnances et de jugements, la rédaction de correspondance courante, la tenue du procès-verbal en audience, l'accueil téléphonique et la communication de renseignements aux justiciables, notamment dans le domaine du droit du travail, la tenue de l'agenda, la surveillance des délais ainsi que la permanence relative au Tribunal des mesures de contrainte. Assurer d'autres tâches administratives liées à la fonction de commis-greffier-ère.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce ou formation équivalente; parfaite maîtrise des outils informatiques, expérience dans le milieu judiciaire vivement souhaitée, polyvalence et capacités d'adaptation, sens du contact; la connaissance de l'allemand et la formation de secrétaire juridique seraient des atouts supplémentaires.

Traitement: Classe 6 à 10.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2015 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Chappuis, président du Tribunal de 1^{re} instance, tél. 032/420 33 50.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Commis-greffier-ère TPI», jusqu'au 31 octobre 2014.

www.jura.ch/emplois

Le Département de la Formation, de la culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, suite au départ en retraite du titulaire, met au concours le poste suivant:

Cercle scolaire primaire de Delémont

Poste de directeur/directrice des écoles primaires de Delémont

Missions: vous assumez une tâche d'enseignant à temps partiel et vous assurez la gestion pédagogique et administrative de l'école primaire de Delémont répartie sur plusieurs sites, ainsi que l'organisation et la coordination des prestations d'enseignement et veillez à la planification des besoins en ressources financières, matérielles et humaines en collaboration avec la Commission d'Ecole. Vous entretenez des relations avec les partenaires externes et les écoles subséquentes. Vous participez activement à des groupes de travail et de réflexion au niveau communal et cantonal.

La direction bénéficie actuellement d'une décharge horaire équivalente à 24 périodes à répartir entre le-la directeur-trice et le-la directeur-trice adjoint-e. En fonction de l'évaluation des missions, le poste est susceptible d'évoluer.

Exigences: au bénéfice d'un certificat d'aptitudes pédagogiques à l'enseignement primaire, vous devez vous prévaloir d'une expérience d'enseignement de plusieurs années. Vous possédez d'excellentes connaissances du système de formation primaire, avez le sens de l'organisation, de la communication et disposez de capacités avérées en matière relationnelle. Par ailleurs, vous faites preuve d'un intérêt marqué pour la conduite de projets innovants et l'animation d'équipes pédagogiques.

Vous êtes disposé-e à suivre la formation de directeur d'établissement de formation (FORDIF).

Traitement: classe 3 de l'échelle des enseignants (à laquelle s'ajoute l'indemnité pour directeur-trice)

Entrée en fonction le 1^{er} février 2015 ou à convenir

Lieu de travail: Ecole primaire de Delémont, Bâtiment du Gros Seuc

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Roger Jardin, Directeur du cercle scolaire, tél. 032 421 97 00 ainsi qu'auprès du Service de l'enseignement, M. Pierre-Alain Cattin, Chef de Service, tél. 032 420 54 10.

Intéressé-e? Téléchargez le formulaire de CV de la République et Canton du Jura sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec les documents usuels.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres obtenus, extrait du casier judiciaire, attestation de l'Office des poursuites, certificat de bonnes mœurs), doivent être adressées par écrit, avec la mention «Postulation-Direction» à M^{me} Sylvianne Suvat, Présidente de la Commission d'école, Gaulois 7, 2800 Delémont, jusqu'au 7 novembre 2014.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Syndicat de la communauté scolaire de la Haute-Sorne Rue Champترز 16, 2854 Bassecourt

Service organisateur/Entité organisatrice: architecture.aj Sàrl, à l'attention de Alain Jeangros, Rue de la Faverge 21, 2853 Courfaivre, Suisse, Téléphone: 032 426 13 70, Fax: 032 426 13 71, E-mail: info@architectureaj.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Syndicat de la communauté scolaire de la Haute-Sorne, à l'attention de Secrétariat. **Mention:** pavillons scolaires démontables, Rue Champترز 16, 2854 Bassecourt, Suisse

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.11.2014

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 21.11.2014 **Heure:** 18:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

25.11.2014, **Heure:** 19:00, **Lieu:** Secrétariat du syndicat scolaire de la Haute-Sorne

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Construction de pavillons scolaires préfabriqués démontables

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

CFC: 112 - Démolitions,
201 - Fouilles en pleine masse,
2110 - Installations de chantier,
2111 - Echafaudages,
2114 - Canalisations à l'intérieur du bâtiment,
2115 - Béton et béton armé,
2143 - Eléments préfabriqués,
221 - Fenêtres, portes extérieures,
222 - Ferblanterie,
2241 - Etanchéités et revêtements de toits plats,
2273 - Teintage, mordantage et vernissage du bois (extérieur),
2282 - Stores vénitiens,
23 - Installations électriques,
24 - Chauffage, ventilation, conditionn. d'air, réfrigér. (inst.),
25 - Installations sanitaires,
2722 - Ouvrages métalliques courants (serrurerie),
2810 - Chapes,
2812 - Revêtements sols en matières synthétiques, textiles, etc.,
2852 - Préservation du bois (intérieur),
287 - Nettoyage du bâtiment,
421 - Aménagements de jardin,
45 - Conduites de raccordement aux réseaux (dans la parcelle),
463 - Superstructures

2.5 Description détaillée du projet

Le syndicat scolaire souhaite remplacer les containers existants par de nouveaux pavillons préfabriqués en bois, démontables.

2.6 Lieu de l'exécution

Ecole secondaire, Rue Champterez 16, 2854 Bassecourt,

2.7 Marché divisé en lots?

Non

2.8 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai d'exécution

Remarques: Début des travaux: fin janvier 2015

Fin des travaux: début août 2015

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

non admis

3.6 Sous-traitance

Admis selon art.41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Critères d'adjudication:

conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 30.10.2014

Prix: Fr. 0.00

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.11 Langues acceptées pour les offres

Français

3.12 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch,

ou à l'adresse suivante:

architecture.aj Sàrl, à l'attention de Alain Jeangros, Rue de la Faverge 21, 2853 Courfaivre, Suisse, Téléphone: 032 426 13 70,

Fax: 032 426 13 71,

E-mail: info@architectureaj.ch

Dossier disponible à partir du: 05.11.2014

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Inscription obligatoire jusqu'au 30.10.2014 inclus (par écrit ou par fax)

4. Autres informations


4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers



Installations photovoltaïques
Démarches administratives et normes NIBT
NOUVEAU COURS !


Public cible :
Installateurs électriciens, monteurs électriciens, apprentis autonomes.

Programme :

- Exigences des distributeurs
- Normes sur ce type d'installations
- Application des normes sur câblage, dimensionnement, raccordement.

Coût :
CHF 300.- (documentation, pause-café comprises)

Dates, lieu :
Yverdon
06.11.14, 8h30 – 11h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Installations photovoltaïques
Mise en service et contrôle OIBT
NOUVEAU COURS !


Public cible :
Titulaires d'autorisation Article 14OIBT, conseillers en sécurité électrique, installateurs électriciens.

Programme :


- Outils à disposition
- Connaissances et mise en application des exigences ESTI

Coût :
CHF 300.- (documentation, pause-café comprises)

Dates, lieu :
13.11.14 – Yverdon
8h00 – 11h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Installations photovoltaïques
Concept et planification
NOUVEAU COURS !

SWISSOLAR


Public cible :
Installateurs électriciens / techniques / d'installations PV, planificateurs, ingénieurs électriciens.

Programme :

- Principes de base et approfondissement
- Composants d'une installation
- Onduleurs / Concepts / Générateurs
- Contrôle / Câblage / Connexion
- Protection incendie
- Déroulement d'un projet d'installation

Coût :
CHF 1'850.- (documentation, repas de midi et pause-café compris).
Réduction pour les pros du solaire* et membres Swissolar.
Tarif préférentiel pour les Fribourgeois.

Dates, lieu :
04-05.11. + 12-13.11.2014 – Yverdon
8h30 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Installations solaires thermiques
Concept et planification

SWISSOLAR

Public cible :
Conseillers et planificateurs d'installations solaires thermiques. Professionnels de la technique du bâtiment (en premier lieu chauffage/sanitaire).

Programme :

- Planification d'installations solaires simples et complexes
- Détermination des modèles de capteurs appropriés
- Définition des composants hydrauliques
- Possibilités de stockage
- Technique de régulation
- Estimation des coûts d'investissement et de l'apport solaire escompté

Coût :
CHF 1'850.- (documentation de cours, repas de midi et pauses-café compris).
Réduction pour les membres Swissolar et Pros du solaire*.

Dates, lieu :
13-14.11. – 19-20-21.11.2014
Yverdon
8h30 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Module 2
Dimensionnement et conception de l'installation

MINERGIE®

Public cible :
Prioritairement les ingénieurs et les installateurs en ventilation, puis les architectes désireux d'en connaître d'avantage ou de planifier eux-mêmes l'aération douce.

Programme :

- Dimensionnement ;
- Types de systèmes d'aération ;
- Composants de l'installation
- Points particuliers.

Coût : CHF 270.- (documentation et pause-café compris)

Date, lieu :
13.11.14, Yverdon
8h30 – 12h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Prévention et gestion des déchets de chantier
NOUVEAU COURS !

Public cible :
Architectes, ingénieurs, bureaux techniques.

Programme :

- Enjeux
- Principes de base
- Exigences du label Minergie-Eco

Coût :
CHF 270.- (documentation de cours et pause-café comprises).

Date, lieu :
Yverdon
05.11.14, 8h30 – 12h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Module 3
Réalisation et suivi de chantier

MINERGIE®

Public cible :
Prioritairement les ingénieurs et installateurs en ventilation, puis les architectes désireux de savoir comment réaliser et suivre un chantier relatif à une installation d'aération.

Programme :

- Dimensionnement ;
- Types de systèmes d'aération ;
- Composants de l'installation
- Points particuliers.

Coût : CHF 270.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
13.11.14, Yverdon
13h30 – 17h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Rénovation : enjeux, choix techniques et constructifs

MINERGIE®

Public cible :
Architectes et planificateurs de travaux.


Programme :


- Introduction
- Principes généraux
- Détails spécifiques et conception
- Exemples pratiques

Coût :
CHF 540.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
12.11.14, Yverdon
8h30 – 12h00 +
13h00 – 17h30



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Impacts environnementaux dans le domaine de la construction
Module 1

Ecobilans de matériaux et d'éléments de construction


Public cible :
Architectes, ingénieurs, personnel administratif, agence immobilière, etc.

Programme :


- Méthodologie
- Applications
- Méthode de calcul et bases de données

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
14.11.2014 – Yverdon
8h30 – 12h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Impacts environnementaux dans le domaine de la construction
Module 2

Ecobilans des bâtiments


Public cible :
Architectes, ingénieurs, personnel administratif, agence immobilière, etc.

Programme :

- Enjeux environnementaux
- Méthodes de calcul et bases de données
- Exercices et étude de cas

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
14.11.2014 – Yverdon
13h15 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



MINERGIE®

Minergie-ECO 2013 :
Module 1 : Bases et exigences
NOUVELLE VERSION !

Public cible :
Ingénieurs, architectes, bureaux techniques et personnes intéressées par le label Minergie-ECO.

Programme :


- Pourquoi Minergie-ECO ?
- Qu'est-ce que Minergie-ECO ?
- Procédure Minergie-ECO
- Outils d'évaluation et autres outils de planification

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
Yverdon
06.11.14, 8h30 – 12h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



MINERGIE®

Minergie-ECO 2013 :
Module 2 : Conception
NOUVELLE VERSION !


Public cible :
Ingénieurs, architectes, bureaux techniques et personnes intéressées par le label Minergie-ECO.

Programme :

- Bâtiment et limite du système
- Critères d'exclusion et autres critères
- Outil lumière naturel
- Evaluation du bâtiment et interprétation des résultats

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
13.11.14, Yverdon
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch